



Livret d'accueil

2026 - 2027



www.orgueil.fr



Commune d'Orgueil



santé
famille
retraite
services

Edito

Chères familles,

L'ALAE « Les Petits Météores » ouvre une nouvelle année placée sous le signe de l'épanouissement, de la découverte et du vivre-ensemble.

Ce livret a été conçu pour vous présenter son fonctionnement, les informations pratiques ainsi que les évolutions mises en place afin d'offrir à chaque enfant un accueil toujours plus qualitatif. Véritable temps éducatif complémentaire de l'école et de la famille, l'ALAE s'inscrit pleinement dans le Projet Éducatif de Territoire de la commune (PEDT).

À travers son projet pédagogique, il favorise l'autonomie, la citoyenneté, le respect du rythme de chacun, l'ouverture aux autres et la sensibilisation à l'environnement.

Cette année, deux évolutions viennent renforcer cet engagement : la présence d'une animatrice référente handicap, afin d'accompagner au mieux les enfants à besoins particuliers et leurs familles, ainsi que la dématérialisation des fiches sanitaires et des fiches de renseignements via le portail familles, pour simplifier vos démarches.

Les mercredis continueront d'être rythmés par des activités variées, des projets thématiques, des ateliers et des sorties culturelles ou sportives, offrant aux enfants de nombreuses occasions d'apprendre, de créer et de grandir dans un cadre bienveillant.

Nous remercions chaleureusement les familles pour la confiance qu'elles nous accordent.

Nous tenons également à saluer l'engagement de l'ensemble de l'équipe d'animation, dont le professionnalisme, les compétences et la formation continue contribuent chaque jour à offrir aux enfants un accueil de qualité, sécurisé et bienveillant.

Ensemble, poursuivons cette belle ambition : faire de l'ALAE un lieu où chaque enfant grandit, s'épanouit et construit de précieux souvenirs.

Alexandra PINAUD VERDIER,
*Adjointe déléguée à l'école,
au périscolaire et à la vie
associative.*

Willy AUTHESSERRE,
*Maire et Vice-Président de la
Communauté de communes
Grand Sud Tarn-et-Garonne*

L'Accueil de loisirs Associé à l'Ecole (A.L.A.E)

L'A.L.A.E "Les Petits Météores" propose des espaces où les enfants peuvent se retrouver et s'épanouir, que ce soit aux travers d'activités encadrées ou non, adaptées à leurs envies et à leurs rythmes.

Un accueil est proposé aux familles par le hall de l'école, pour les enfants de maternelle et d'élémentaire. À votre arrivée, veuillez sonner à l'interphone pour que l'agent d'accueil puisse vous ouvrir le portail principal.



Assurez-vous de bien refermer ce portail pour garantir la sécurité des enfants.

Pour les enfants de maternelle, il est impératif que les parents les accompagnent jusqu'au hall d'accueil.

Horaires del'A.L.A.E.

Lun/Mar/Jeu/Ven

Matin: 7h30 – 9h00

Midi: 12h00 – 14h00

Soir: 16h30 – 18h30

Mercredi

T.A.Mmercredi:

11h00 – 12h00

Mercredi après-midi:

12h00 – 18h30



Le matin (de 7h30 jusqu'à 9h00)

Chaque enfant arrive à heure échelonnée et prend le temps, à son rythme, de démarrer sa journée (lecture, jeux de société, dessin...)

Les enfants qui n'ont pas eu le temps de prendre leur petit déjeuner peuvent le prendre sur le temps de l'A.L.A.E matin : merci d'informer l'agent qui se trouve à l'accueil et de mettre le petit déjeuner dans une petite boîte à goûter.



Le soir (de 16h30 jusqu'à 18h30)



A la sortie des classes, les enfants inscrits à l'A.L.A.E. soir sont automatiquement récupérés par l'équipe d'animation. Un goûter et une bouteille d'eau doivent être fournis par les familles.

Pendant ce temps du soir, les enfants peuvent soit jouer librement sous la surveillance de l'équipe pédagogique, soit participer aux animations mises en place dans le cadre du Projet Éducatif De Territoire (P.E.D.T.) et du projet pédagogique.

Le contenu des animations évoluera durant l'année selon les envies des enfants, les projets menés par l'équipe d'animation.

L'A.L.A.E. ferme ses portes à 18h30. En cas de retard exceptionnel, il est demandé aux parents de prévenir les animateurs afin que ceux-ci prennent les dispositions nécessaires.

Attention, l'identité de la personne qui vient chercher l'enfant est toujours vérifiée en cas de doute.

La pause méridienne

(de 12h00 jusqu'à 14h00)

Heures des services de la restauration scolaire :

- service des PS - MS : 12h00 - 12h45
- service GS-CP : 12h20 - 13h05
- service des CE1-CE2 : 12h50 - 13h35
- service des CM1-CM2 : 13h05 - 13h45



Les menus sont affichés devant l'école, consultables et téléchargeables sur le site internet www.orgueil.fr ainsi que sur le portail parents.

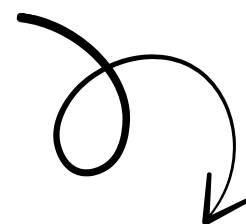


L'équipe d'animation veille à ce que ce temps clé de la journée se passe dans de bonnes conditions et dans le respect du bien-être des enfants. Durant ces temps-là, les objectifs sont d'encourager la convivialité, l'autonomie et l'entraide mais aussi de travailler sur la découverte des goûts et l'équilibre alimentaire.

Avant ou après le repas, en fonction du service de restauration dans lequel mange l'enfant, il participera à des activités encadrées ou libres (activités d'expression, sophrologie, jeux dynamiques, jeux sportifs...).

Les parents d'enfants qui souhaitent venir partager un repas à la restauration scolaire afin d'en estimer la qualité sont les bienvenus (sous réserve de commander leur repas auprès du Responsable des Services Scolaires et Périscolaires).

Important



L'inscription à la restauration scolaire se fait à l'aide de la case "ALAE midi" se trouvant sur le portail parents.

L'inscription à l'A.L.A.E. sieste est obligatoire pour les enfants de petite section qui ne déjeunent pas à la cantine scolaire mais qui participent à la sieste. L'accueil de ces enfants s'effectue uniquement à 12 h 45, via le portail extérieur donnant sur la cour de l'école maternelle.

Le Temps d'Animation Municipal (T.A.M)

(le mercredi de 11h00 à 12h00)

Les enfants qui ne sont pas en Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) proposées par les enseignantes le mercredi de 11h00 à 12h00, peuvent participer aux animations proposées par la municipalité cela s'appelle le T.A.M. (Temps d'Animation Municipal).



Ce temps est gratuit mais nécessite l'inscription au service de l'A.L.A.E. sur le portail parents (cocher la case T.A.M. dans la rubrique du mercredi). Afin de permettre aux équipes de mener à bien les animations prévues sur une heure, les enfants doivent être présents durant toute la durée de l'activité.

L'A.L.A.E du mercredi après-midi

(le mercredi de 12h00 à 18h30)



Durant les mercredis après-midi, il est possible d'inscrire son enfant sur le temps de l'A.L.A.E mercredi midi (12h00 - 14h00) et/ ou à l'A.L.A.E mercredi activités (14h00- 18h30).

Dans le souci d'assurer le bon déroulement du repas, les enfants inscrits uniquement à l'ALAE du mercredi midi ne pourront être récupérés qu'entre 13 h 15 et 14 h 00.

Le goûter est fourni à tous les enfants inscrits à l'ALAE du mercredi. Chaque période de mercredi a une thématique différente (cirque, le jeu dans tous ses états, découverte de la cuisine, atelier scientifique, jardinage, etc).

A la fin de chaque période, une sortie culturelle (cinéma, musée, théâtre..), sportive (patinoire, parc de jeux...) ou pédagogique (visite à la ferme, sortie à Montauban ou Toulouse...) sera organisée sans supplément pour les familles.

La capacité d'accueil maximale de l'A.L.A.E. du mercredi (activités avec sortie) est fixée à 48 enfants. La priorité est accordée aux enfants ayant été présents tous les mercredis de la période concernée. Les enfants ne remplissant pas ce critère sont inscrits sur une liste d'attente et pourront être accueillis, dans la limite des places disponibles, selon l'ordre de leur inscription.

Les tarifs

Les tarifs en vigueur sont votés chaque année par le conseil municipal de la commune d'Orgueil et sont révisables une fois par an. Voici les tarifs pour l'année scolaire 2026.2027 en fonction du Quotient Familial (QF) :

Tarification pour l'A.L.A.E. périscolaire (lundi, mardi, jeudi, vendredi)

	QF 0-699	QF 700-1000	QF 1001-1299	QF 1300-1599	QF 1600 et +
A.L.A.E Matin	3 € / mois	3.75 € / mois	4.50 € / mois	5.25 € / mois	6 € / mois
A.L.A.E Midi	0.10 € / jour (Encadrement)	0.12 € / jour (Encadrement)	0.15 € / jour (Encadrement)	0.18 € / jour (Encadrement)	0.20 € / jour (Encadrement)
	0.80 € / jour*	0.88 € / jour*	3.41 € / jour (Repas)	3.41 € / jour (Repas)	3.41 € / jour (Repas)
A.L.A.E Sieste	0.10 € / jour	0.12 € / jour	0.15 € / jour	0.18 € / jour	0.20 € / jour
A.L.A.E Soir	3 € / mois	3.75 € / mois	4.50 € / mois	5.25 € / mois	6 € / mois

* Mise en place d'une cantine sociale : une tarification spécifique est mise en place pour les familles dont le QF est inférieur à 1000.

Tarification pour l'A.L.A.E. du mercredi

	QF 0-699	QF 700-1000	QF 1001-1299	QF 1300-1599	QF 1600 et +
A.L.A.E mercredi midi (12h00 - 14h00)	(Encadrement) 0.10 € / jour	(Encadrement) 0.12 € / jour	0.15 € / jour (Encadrement)	0.18 € / jour (Encadrement)	0.20 € / jour (Encadrement)
	(Repas) 3.41 € / jour	3.41 € / jour (Repas)	3.41 € / jour (Repas)	3.41 € / jour (Repas)	3.41 € / jour (Repas)
A.L.A.E mercredi activité (14h00 - 18h30)	3.50 € / jour	4.50 € / jour	5.50 € / jour	6 € / jour	7 € / jour

IMPORTANT



- Seul l'encadrement de l'A.L.A.E midi et l'A.L.A.E mercredi midi sera facturé pour les enfants ayant un PAI dont les parents fournissent le repas.
- Les familles devront fournir leurs n° allocataire CAF sur la fiche renseignement et sur le portail parents faute de quoi le tarif le plus élevé sera appliqué.

Pénalité de non-réservation

	Montant de la pénalité
A.L.A.E périscolaire et A.L.A.E mercredi activités	+1 € / oubli / enfant
A.L.A.E midi et A.L.A.E mercredi midi	+3 € / oubli / enfant

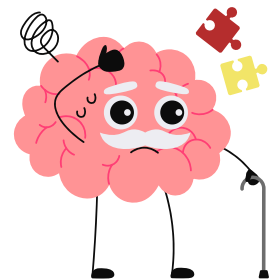
Pénalité de non-respect des horaires

	Montant de la pénalité
Retard lors de la récupération de l'enfant	+3 € / retard / enfant



Afin d'assurer un fonctionnement fluide et sécurisé des services de l'A.L.A.E. , nous vous remercions de veiller au respect des horaires et des procédures d'inscription.

Les absences de réservation ou les retards non signalés perturbent l'organisation quotidienne des équipes (encadrements non anticipés, organisation de la salle de service, respect des temps de travail, repas non-commandé etc.). C'est pourquoi des pénalités peuvent être appliquées, comme indiqué ci-dessus.



Nous comptons sur la coopération de chacun pour garantir un accueil de qualité, dans l'intérêt de tous.



Les modalités d'inscription

À compter de la rentrée scolaire, la fiche de renseignements devra être complétée directement sur le Portail Parents. Cette démarche est obligatoire pour tous les enfants fréquentant l'A.L.A.E. Les responsables légaux devront renseigner et/ou vérifier l'ensemble des informations demandées, notamment :



- Les coordonnées de la famille (adresse, téléphone, courriel)
- Les personnes autorisées à récupérer l'enfant
- Les renseignements médicaux utiles (allergies, traitements, régime alimentaire particulier, port de lunettes, etc.)
- Les autorisations diverses (droit à l'image, sorties, etc.)
- Les contacts d'urgence
- L'attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité.

Les familles s'engagent à maintenir ces informations à jour tout au long de l'année scolaire. Tout changement de situation (adresse, téléphone, situation familiale, personnes autorisées, informations médicales, etc.) devra être modifié dans les meilleurs délais sur le Portail Parents.

Attention : tant que la fiche de renseignements n'aura pas été complétée et validée dans son intégralité, l'accès aux inscriptions sur le Portail Parents sera bloqué. Par conséquent, l'enfant ne pourra pas être accueilli au sein de l'A.L.A.E. tant que son dossier administratif ne sera pas complet.

L'inscription à l'A.L.A.E. matin, midi (comprend également le repas), sieste, soir, mercredi activités et au T.A.M. sont obligatoires et à effectuer :

- la veille avant 10h00 (le vendredi avant 10h00 pour le lundi) pour l'ALAE midi et ALAE mercredi midi
- la veille avant 13h00 pour l'ALAE matin, ALAE sieste, ALAE mercredi activités et T.A.M.
- le jour même avant 13h00 pour l'ALAE soir
- pendant les vacances scolaires, merci d'anticiper vos réservations pour la/les prochaine(s) période(s), une règle de blocage systématique est mise en place : uniquement le jeudi avant 10h00 de la dernière semaine de vacances avant le lundi de la rentrée.

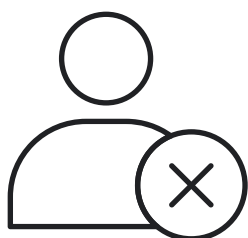


Dès lors que l'A.L.A.E midi ou A.L.A.E mercredi midi, qui comprend le repas et le temps d'encadrement, est réservé et assuré pour le jour même, aucun remboursement ne pourra être accepté car la commune a déjà réglé ce dernier. De plus, il appartient aux parents d'annuler l'A.L.A.E midi ou A.L.A.E mercredi midi, lors des sorties scolaires à la journée et/ou lors des classes découvertes.



- Le T.A.M. du mercredi, de 11h à 12h, est un temps gratuit mais une inscription préalable est obligatoire pour y participer.
- L'inscription à l'A.L.A.E sieste est obligatoire pour les enfants de Petite Section (PS) rentrant chez eux à 12h00, mais allant à la sieste de 12h45.

Communication des absences & gestion des réservations / annulations



En cas d'absence de votre enfant, il est important d'en informer l'A.L.A.E.

Dès lors que l'A.L.A.E midi ou A.L.A.E mercredi midi, qui comprend le repas et le temps d'encadrement, est réservé et assuré pour le jour même, aucun remboursement ne pourra être accepté car la commune a déjà réglé ce dernier. De plus, il appartient aux parents d'annuler l'A.L.A.E midi ou A.L.A.E mercredi midi, lors des sorties scolaires à la journée et/ou lors des classes découvertes.

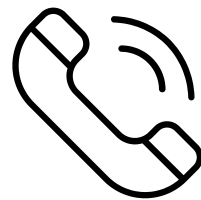
Concernant l'ALAE matin, sieste, soir et mercredi activités, en cas d'absence un remboursement pourra être accepté (hors A.L.A.E midi et A.L.A.E mercredi midi) sur présentation d'un certificat médical dans un délai d'une semaine suivant l'absence.



- Seuls les enfants inscrits à l'A.L.A.E midi, A.L.A.E mercredis midi et A.L.A.E. sieste sont accueillis pendant la pause méridienne.
- Les retours entre 12h00 et 14h00 ne sont pas autorisés, sauf pour les enfants de petite section maternelle. Pour ces derniers, la sieste commence à 12h45, il est donc important de les ramener à 12h45 afin qu'ils puissent tous s'endormir ensemble.

Toute demande de dérogation sera examinée en tenant compte des impératifs de continuité du service.

Contacts



Responsable des Services Scolaires et Périscolaires - Restauration :

Stéphane Savi

06.41.38.69.79

s.savi@orgueil.fr

Directrice A.L.A.E :

Mélanie Aguilar

06.37.30.20.99

alae@orgueil.fr

Horaires de l'A.L.A.E

Lun/Mar/Jeu/Ven

Mercredi

Matin: 7h30 – 9h00

T.A.Mmer: 11h00 – 12h00

Midi: 12h00 – 14h00

Mer après-midi: 12h00 – 18h30

Soir: 16h30 – 18h30

L'inscription à l'ALAE est obligatoire.

<https://parents.logiciel-enfance.fr/orgueil>

Horaires de l'école

Lun/Mar/Jeu/Ven:
9h00 – 12h00 & 14h00 – 16h30

Mercredi matin:
9h00 – 11h00 ou 9h00 – 12h00

Le portail est ouvert pendant 10 min
avant le début des cours.

